

ENTRETIEN AVEC EL AMINE SERHANI, PRÉSIDENT
DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE

“Nos données personnelles sont commercialisées à notre insu”

En marge de la célébration de la journée mondiale de la protection des données à caractère personnel, la question qui taraude les esprits des utilisateurs d'internet et des contribuables marocains est de savoir si leurs informations personnelles sont protégées par les entreprises et les administrations. Le point avec un expert en e-business intelligence, El Amine Serhani.

Au Maroc, les données personnelles des citoyens sont-elles protégées?

Nous avons un arsenal juridique complet. Nous avons des textes de loi qui protègent les citoyens marocains et leurs bases de données. Nous avons un organisme dédié, en l'occurrence la Commission nationale de contrôle de la protection des données à caractère personnel (CNDP), qui joue un rôle important dans la sensibilisation du grand public, des administrations publiques et des entreprises sur les enjeux de la protection des bases de données et des données à caractère personnel.

Le problème est que la majorité des entreprises ne font rien pour protéger réellement leurs bases de données, en interdisant même l'accès à leurs employés qui, par souci parfois de vouloir rendre service à un ami, divulguent des informations personnelles sur une personne ou un responsable à un tiers.

Il faut savoir que la mise en place d'un mécanisme de protection des bases de données au sein des banques, des entreprises et administrations publiques, coûte très cher. L'issue réside dans la mutualisation des solutions. Dans les

pays développés, on crée un data center certifié, c'est-à-dire un espace où on stocke les serveurs. Chaque ministère ou service public dispose d'un rack serveur (ensemble de serveurs) sur lequel il stocke toutes les informations. En mutualisant l'infrastructure, on baisse les coûts. Ce sont des solutions qui ont fait leurs preuves dans des pays où il y a des attaques chaque jour comme aux Etats-Unis. Les entreprises doivent aussi faire un effort dans ce sens.

Quel est le cas au Maroc actuellement?

Le gouvernement et quelques agences publiques ont créé leur propre mécanisme de protection des bases de données mais pas toutes les agences ou services publics.

Dans le privé, le retard est beaucoup plus important. D'ailleurs, les data centers des banques ne sont pas certifiés. En certifiant les data centers, on doit demander à Bank Al Maghrib un back-up, un duplicata du data center, qui doit être installé dans une autre ville pour que, en cas de problème, on bascule sur les serveurs extérieurs.

Autre faille: des services publics à haute valeur ajoutée fonctionnent uniquement dans la journée. La nuit, ils sont inaccessibles. C'est le cas, par exemple, de l'OMPIC et des tribunaux.

Pourquoi les hackers n'attaquent pas les sites gouvernementaux marocains?

Il n'y a aucun intérêt à le faire. S'il y a un



“FACEBOOK DISPOSE DE PLUS D'INFORMATIONS SUR LES MAROCAINS QUE LES ADMINISTRATIONS MAROCAINES.”

hacker qui veut attaquer un site gouvernemental, c'est pour accéder à des informations stratégiques qui ont de la valeur. Or, au Maroc, les informations disponibles sur ces sites officiels n'ont aucune valeur parce qu'il n'y a pas d'espaces privés de messagerie des responsables qui permettent d'accéder, par exemple, à des informations stratégiques.

Il y a eu un cas retentissant il y a deux ans, lorsque le site du ministère des Affaires étrangères a été piraté par un jeune hacker qui a réussi à pirater les serveurs et à récupérer puis à publier toutes les informations privées de responsables marocains, notamment des échanges censés être secrets sur son compte twitter. Même l'extranet n'est pas bien sécurisé.

Comme on n'a pas encore de centres de recherches, on consomme des solutions qu'on achète à l'étranger. Or, il faut les développer au Maroc. Et on a les capacités et les compétences pour le faire.

Les données personnelles des 5 millions de Marocains sur Facebook sont-elles violées?

La loi marocaine n'est pas capable de protéger les facebookers marocains. Aujourd'hui que ce soit Facebook ou Google, ces géants disposent de plus d'informations personnelles sur les Marocains, leurs habitudes, leurs amis, leurs envies, que nos administrations publiques. Ils ont un profil pour chaque individu, qu'ils monnaient en les vendant à des entreprises marocaines (de communication, de marketing, d'hôtellerie...). C'est un business qui génère un chiffre d'affaires de 1 milliard de dirhams. C'est aberrant. Nos données sont transformées en dollars à notre insu.

Que représente le commerce électronique pour les secteurs d'activités comme le tourisme?

Aujourd'hui, tous les secteurs d'activité économiques peuvent se développer grâce au numérique, au commerce électronique. Celui-ci permet aux clients d'un hôtelier de voir la disponibilité d'une chambre et de la payer en ligne. Pareil pour les boutiques d'artisanat. Tous les artisans et les professionnels, un comptable, un transitaire, peuvent développer leur business et exporter en ligne leurs services et produits à des étrangers.

Malheureusement, nous n'avons pas encore une loi ou une réglementation qui régle le secteur de l'économie numérique, qui est considérée, ailleurs, comme une locomotive des économies. Il y avait un projet de code numérique qui a été mis au placard et qui n'a jamais vu le jour. Nous manquons d'un arsenal juridique qui régle le secteur et surtout d'une stratégie nationale transversale qui permette à tous les secteurs d'activité de vendre leurs produits à l'international ●

Propos recueillis par **Marouane KABBAJ**

